

SALON

INTERNATIONAL

DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
POUR L'AFRIQUE ET LA MÉDITERRANÉE

DOSSIER DE
PARTICIPATION

6^e
Édition

Logismed



17 > 19 MAI 2017

FOIRE INTERNATIONALE DE CASABLANCA



TYPE DE STAND ET DESCRIPTIF DES ÉQUIPEMENTS

Merci de cocher l'option choisie

Espace nu (minimum 36m²)

Description

- ▶ Surface nue
- ▶ 1 coffret électrique 3 kw
- ▶ Traçage au sol

Tarifs

- ▶ De 36 à 60 m² : 1 265 DH HT / 126,50 € HT le m²
- ▶ Plus de 60 m² : 1 100 DH HT / 110 € HT le m²

Stand équipé (minimum 12m²)

Description (dotation de base)

- ▶ Cloisons modulaires en mélaminé (2,40m de hauteur)
- ▶ Moquette
- ▶ Enseigne et n° de stand
- ▶ Mobilier de base : 1 table + 3 chaises + 1 meuble de rangement + 1 corbeille
- ▶ 1 coffret électrique 3 kw
- ▶ Eclairage par spot de 100 W (1 pour 3m²)

Dotation pour les stands supérieurs à 12m²

- ▶ 18 à 24m² : dotation de base + 1 table + 3 chaises
- ▶ 24 à 48m² : dotation précédente + 1 présentoir + 1 meuble de rangement + 1 réserve de 2 m²

Tarifs

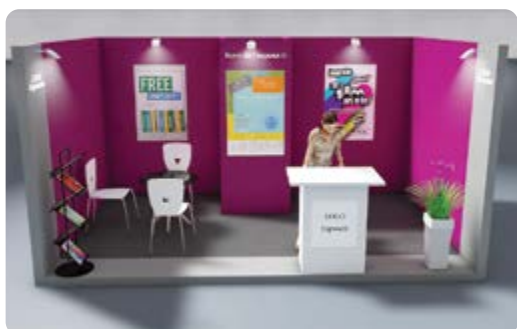
- ▶ De 12 à 24 m² : 1 650 DH HT m² / 165 € HT le m²
- ▶ Plus de 24 m² : 1 430 DH HT m² / 143 € HT le m²

Stand personnalisé et semi personnalisé

Si vous souhaitez un stand à forte visibilité et adapté à votre volonté de vous différencier, prière de nous contacter au +212 (0) 5 22 44 81 66



Exemple de stand personnalisé



Exemple de stand semi personnalisé en cotton gratté



TYPE DE STAND ET DESCRIPTIF DES ÉQUIPEMENTS

Supplément pour angle

- ▶ 1 angle sur 2 allées = 550 DH HT / 55 €
- ▶ 2 angles sur 3 allées = 1 100 DH HT / 110 €
- ▶ Ilot (minimum 36m²) = 2 200 DH HT / 220 €

Espace Extérieur

Occupation d'espace extérieur au Hall d'exposition : 140 DH HT/m²/jour

N.B :

- ▶ Votre emplacement est déterminé par la date de votre inscription.
- ▶ Si vous désirez compléter votre équipement mobilier, indiquez-nous au moins 2 semaines avant l'ouverture du salon les articles supplémentaires que vous souhaiteriez commander (liste sur le site du salon). Ces articles vous seront facturés.



COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DE VOTRE SOCIÉTÉ (OPTIONNEL)

Catalogue du salon (format 21cm /15 cm)

- 2^{ème} de couverture : 12 000 DH/HT (1 200 € HT)
- 3^{ème} de couverture : 10 000 DH/HT (1 000 € HT)
- 4^{ème} de couverture : 15 000 DH/HT (1 500 € HT)
- Page intérieure : 5 000 DH/HT (500 € HT)

Les sociétés désirant faire une insertion publicitaire dans le catalogue officiel des exposants doivent nous adresser les fichiers en haute définition avant le 25 Avril 2017 à Cohesium, 40, Bd de la Résistance - 20000 Casablanca

Publicité en ligne (Bannière sur le site logismed.ma)

- Colonne de droite page d'accueil : 300x250 pixels 5 000 DH HT/500 € HT
- Colonne de droite pages intérieures : 300x250 pixels 3 000 DH HT/300 € HT

Logo sur les panneaux du plan du salon : 2 000 DH HT/200 € HT

Logo sur les panneaux du programme du salon : 2 000 DH HT/200 € HT

Rencontre Experts

Conférence de 45 min. dans l'espace Ateliers Experts pour présenter vos produits, services et solutions : 3 000 DH HT/Conférence



BON DE COMMANDE RÉCAPITULATIF

Droit d'inscription exposant : 2 000 DH (200 €) :HT
 Droit d'inscription co-exposant : 2 000 DH (200 €) :HT
 Tarif Stand au m² : DH x M² :HT
 Supplément angle : 550 DH x angle(s) :HT
 Publicité en page intérieure ou 2^{ème} - 3^{ème} - 4^{ème} page de couverture du catalogue :HT
 Bannière sur le site du salon :HT
 Logo sur le plan officiel du salon :HT
 Logo sur le programme du salon :HT
 Espace extérieur : 140 DH xm² x 3 jours :HT

Total HT :
 TVA 20% :
 Total TTC :

N.B :

- ▶ Un formulaire co-exposant vous sera envoyé après votre inscription.
- ▶ Si vous souhaitez valoriser davantage votre image de marque et vous garantir une très bonne présence et visibilité avant, pendant et après le salon, nous mettons à votre disposition des formules de sponsoring.



CONDITIONS ET MODE DE PAIEMENT

- ▶ Acompte de 50% du montant total TTC à joindre impérativement à votre demande de participation. Le solde avant le 10 Avril 2016.
- ▶ Aucune demande d'inscription non accompagnée d'acompte ne peut être enregistrée.
- ▶ Paiement par (cochez la case correspondante) :

Chèque à l'ordre de COHESIUM

Virement bancaire à l'ordre de COHESIUM : l'avis de virement à joindre impérativement à votre demande de participation (les frais bancaires de virement sont à la charge de l'exposant).

SWIFT n°	Rib	Motif	Domiciliation
BCMA MA MC	007 780 0003721000000 207 43	Logismed 2017	Attijariwafa bank - Agence rue Chenier

Nom du signataire :

Fonction :

Le soussigné s'engage à se conformer aux dispositions de la présente demande de participation et règlement général du salon et en accepte toutes les clauses sans réserves ni restriction.

Je m'engage à régler le solde de la facture au plus tard le 17 avril 2017.

A :

Le :

Signature

Cachet de la Société

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



Article 1 : Date et durée du salon

LOGISMED se déroulera du mardi 17 au jeudi 19 mai 2017 au Centre International de Conférences et d'Expositions de l'Office des Changes de Casablanca, de 9h00 à 19h00.

Article 2 : Conditions de participation

Le présent règlement général est applicable à l'ensemble des exposants demandant leur participation au Salon LOGISMED, organisé par la société COHESIUM. De ce fait, toute demande de participation au Salon implique l'adhésion totale et entière de l'exposant au présent règlement et l'engage définitivement à acquitter le montant total de la sa facture.

En cas d'annulation, l'exposant devra le notifier par écrit à l'organisateur. Les délais et droits de remboursement des sommes versées sont les suivants :

- Jusqu'au 17 avril 2017, s'il s'agit d'un cas de force majeure, remboursement des montants effectués à l'exception des droits d'inscription ;
- Moins d'un mois de la manifestation et quel que soit le motif, l'exposant est redevable de la totalité de la facture.

Article 3 : Répartition des stands

Le plan du salon est élaboré et mis à jour par l'organisateur qui attribue les emplacements en tenant compte des secteurs d'activité et de la configuration des surfaces d'exposition.

A réception de la demande de participation, l'organisateur proposera à l'exposant le meilleur emplacement disponible. L'emplacement choisi par l'exposant lui sera attribué de façon définitive à réception du paiement de sa facture.

Article 4 : Cession, sous-location ou co-exposition

Un exposant ne peut céder ou sous-louer tout ou partie de l'emplacement attribué. Si plusieurs sociétés souhaitent partager un même stand, elles devront obtenir l'approbation préalable de l'organisateur. En cas d'acceptation, chaque société devra remplir la demande de participation.

Article 5 : Installation, aménagement et décoration des stands

L'installation des stands est effectuée conformément au plan général établi par l'organisateur et communiqué aux exposants. L'aménagement doit être fait uniquement dans l'enceinte du stand, de façon à ne pas empiéter sur les allées et ne pas gêner les exposants voisins.

La personnalisation des stands est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité. Elle doit se conformer à la réglementation en vigueur en matière de sécurité. Les exposants ayant opté pour un stand personnalisé devront soumettre leur projet à l'organisateur et se conformer aux remarques éventuelles qui lui seront faites, ainsi qu'au délai d'aménagement fixé.

Pour le montage de leurs stands, les exposants pourront prendre possession de leur emplacement comme suit :

- Espaces nus : à partir du 14 mai à 9h00
- Stands équipés : le 16 mai à 9h00

Ils devront tous avoir terminé leurs installations le 09 mai à 21h00, la veille de l'ouverture du salon.

Toute animation particulière doit avoir l'agrément de l'organisateur.

Article 6 : Modalités de paiement

Le montant des frais de participation est dû dès la signature et suivant les modalités mentionnées sur la demande de participation.

A défaut de règlement aux échéances déterminées, l'organisateur pourra considérer sans autre formalité la participation comme résiliée.

Les exposants régleront le montant de leur participation par chèque ou virement bancaire à l'ordre de Cohesium.

Pour être prise en considération, la demande de participation doit être dûment remplie, signée et accompagnée d'un acompte de 50% des frais des diverses prestations. Le solde doit être versé impérativement avant le 10 avril 2017.

Toute commande de mobiliers ou prestations supplémentaires intervenant après l'inscription de l'exposant est payable à la commande dans son intégralité.

Articles 7 : Démontage et évacuation des stands

Le démontage commencera le jeudi 17 mai à partir de 18h00. Tous les stands, matériels et marchandises doivent être évacués pour le Vendredi 19 mai à 14h00h au plus tard.

En cas de non respect de la date limite d'occupation des emplacements, l'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire évacuer le stand au frais de l'exposant concerné.

L'exposant s'engage à assurer une présence sur son stand jusqu'à l'heure de fermeture du salon.

Les exposants doivent laisser les espaces qui leurs ont été attribués dans leur état initial. Toute détérioration causée par un exposant ou par ses installations, matériels ou marchandises sera facturée à cet exposant.

Article 8 : Nettoyage, sécurité et gardiennage

L'organisateur assure l'entretien général du salon du 17 au 19 mai en dehors des heures d'ouverture.

L'exposant est tenu de respecter les consignes de sécurité imposées par la réglementation en vigueur.

L'organisateur assure le gardiennage général du salon en dehors des heures d'ouverture. Toutefois, le gardiennage reste à la charge de l'exposant lors du montage des stands.

Article 9 : Assurance

L'assurance souscrite par l'organisateur ne couvre que les risques contre les conséquences pécuniaires en matière de responsabilité civile durant la période de l'exposition.

L'exposant peut souscrire à ses frais toute assurance complémentaire qu'il juge nécessaire contre les conséquences et dommages d'autres risques éventuels.

Article 10 : Catalogue

L'organisateur a seul le droit de publier et de distribuer le catalogue officiel des exposants.

Les renseignements nécessaires à la rédaction du catalogue sont fournis et validés par les exposants sous leur responsabilité. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable des omissions ou erreurs qui peuvent se produire.

Article 11 : Badges exposants et cartes d'invitation

Les badges exposants ainsi que les cartes d'invitation visiteurs donnant droit d'accès au salon sont délivrés gratuitement aux exposants par l'organisateur

Articles 12 : Contestations

En cas de contestation, l'exposant devra envoyer à l'organisateur une lettre recommandée dans les dix jours suivant la clôture du salon. Si le litige n'est pas résolu entre les deux parties, les tribunaux de Casablanca sont seuls compétents.



Logis **med** 2017
17-18-19 Mai

Logismed

FOIRE INTERNATIONALE DE CASABLANCA "OFEC"

Rue Tiznit, Face à la Mosquée Hassan II

UNE ÉQUIPE A VOTRE ECOUTE

Amine Berrada - Directeur du salon
+212(0)5 22 44 81 66
amine.berrada@logismed.ma

Fatimzahra Messaoudi - Resp Commerciale
+212(0)5 22 44 81 67
fe.messaoudi@logismed.ma

Ayoub Elmrabt - Resp Communication
+212(0)5 22 44 81 66
ayoub.elmrabt@logismed.ma

Abdelhak Berrada - Resp Financier
+212(0)5 22 44 81 67
abdelhak.berrada@logismed.ma

ORGANISATEUR

Cohesium
Créateur de performance

40, Boulevard de la Résistance
2000 - Casablanca, Maroc

www.logismed.ma

